

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité)

À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Blanc

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Blanc devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029 a été déposé le 21 octobre 2026 au bureau municipal, située au 100 place de la Mairie à Mont-Blanc et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant** le 1^{er} mai 2027 (au plus tard le 30 avril 2027)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Mont-Blanc
100 place de la Mairie
Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site internet de la MRC des Laurentides, au <http://mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere/> ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **416-2024**, tel que modifié par le règlement **429-2025** de la *M.R.C. des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 26 octobre deux mille vingt-six.



Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Fouquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Mont-Blanc, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en le publiant dans le Journal l'Information du Nord, édition du 4 novembre 2026 pour les secteurs Mont-Tremblant et Sainte-Agathe et en affichant une copie aux endroits définis au règlement numéro 265-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics, le 26 octobre 2026, entre 9h00 et 17h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 novembre 2026.



Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe